

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02266
Numéro SIREN : 508 802 428
Nom ou dénomination : 22H23

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt 8568

8568

Désignation de l'entreprise SASU 22H23 N°ant *

Adresse de l'entreprise 13 RUE DES PRES DU MOULIN 77470 POINCY

SIRET 5 0 8 8 0 2 4 2 8 0 0 0 4 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2 N° de Répertoire :

07 AOUT 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	{ Fonds commercial *					
	{ Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 011	2 704	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	1 011	2 704	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	070	4 488	4 488
		{ Autres * (3)	072	074	12 816	12 816
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	7 838	7 838	
	Charges constatées d'avance *	092	094	363	363	
	Total II		096	098	25 505	25 505
Total général (I + II)		110	112	1 011	28 209	
PASSIF				Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	50	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131)	132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	21 006	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	21 556
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	3 852	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	172	2 801	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	6 653	
Total général (I + II + III)				180	28 209	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 215	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	760	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée
Conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SASU 22H23		Néant <input type="checkbox"/>				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le				
						13/11/2022				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	64 156			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitations reçues					226				
	Autres produits					230	316			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	64 472		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	19 098			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243	435	244	1 500			
	Rémunérations du personnel *					250	12 900			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 885			
	Dotations aux amortissements *					254	578			
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	2				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
	Total des charges d'exploitation (II)						264	38 963		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	25 510		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	21 006		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	21 006	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	3 956		
	Divers * , dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	1 414			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFI-TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991							
	ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. arthés)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans A)		653	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans C)	647					
Déduction exceptionnelle (Art 39 dans D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies B)	641						
Déduction exceptionnelle (Art 39 dans E)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 dans G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	26 376	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	26 376	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

22H23
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 13 Rue des Prés du Moulin, 77470 POINCY
508802428 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur Christophe COMBET, associé unique et Président de la société 22H23, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre chiffre d'affaires a diminué de 40.60 % par rapport à l'année précédente.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Continuer à développer notre activité tout en contrôlant nos charges.



RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 64 156 euros contre 108 000 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de – 40.60 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 316 euros contre 424 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 25.47 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 64 472 euros contre 108 424 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 40.54 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 19 098 euros contre 17 663 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8.12 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 500 euros contre 1 480 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1.35 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 900 euros contre 12 000 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 7.50 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 4 885 euros contre 4 566 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6.99 %.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 578 euros contre 342 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 69.00 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 euros contre 3 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 38 963 euros contre 36 054 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8.07 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 25 510 euros contre 72 370 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de – 64.75 %.

Compte tenu d'un résultat financier nul, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 25 510 euros contre 72 370 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 64.75 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 548 euros contre – 1 155 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 3 956 euros contre 15 232 euros pour l'exercice précédent,

ce

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 21 006 euros contre un bénéfice de 55 983 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 62.48 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 21 006 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 006 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	0 euro
Pour former un bénéfice distribuable de	21 006 euros
A titre de dividendes	21 006 euros
Dividendes net à verser.....	17 393 euros
Prélèvements sociaux.....	3 613 euros

Soit 173.93 euros, net de prélèvements sociaux par part

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 006 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale,



les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 4 août 2023.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019:

40 126 euros, soit 401.26 euros brut par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 126 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

46 331 euros, soit 463.31 euros brut par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 46 331 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

55 983 euros, soit 559.83 euros brut par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 983 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

Conventions conclues par l'associé unique avec la Société :

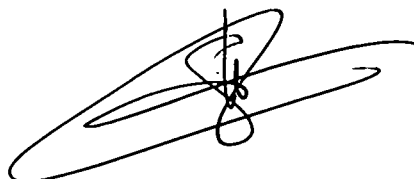
- Rémunération du Président et prise en charge des charges sociales.

ce

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à Poincy
Le 05 Juin 2023
Le Président
Christophe COMBET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the typed name.

22H23
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 13 Rue des Prés du Moulin, 77470 POINCY
508802428 RCS MEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 21 006 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 006 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	0 euro
Pour former un bénéfice distribuable de	21 006 euros
A titre de dividendes	21 006 euros
Dividendes net à verser.....	17 393 euros
Prélèvements sociaux.....	3 613 euros

Soit 173.93 euros, net de prélèvement sociaux par part

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une

imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 006 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 4 août 2023.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019:

40 126 euros, soit 401.26 euros brut par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 126 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

46 331 euros, soit 463.31 euros brut par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 46 331 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

55 983 euros, soit 559.83 euros brut par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 983 euros

Certifié conforme
Le Président
Christophe COMBET



ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	500	500	500	500	500
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	64 156	108 000	99 040	98 970	92 029
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	25 540	71 557	59 013	49 386	39 147
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	3 956	15 232	12 232	8 925	6 067
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	21 584	56 325	46 781	40 461	33 080
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	21 006	55 983	46 331	39 958	32 850
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	12 900	12 000	12 000	19 620	22 350
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	4 885	4 566	4 527	7 303	9 053

Observations complémentaires